



PAR COURRIEL

Québec, le 16 juin 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.081

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 juin dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Obtenir une copie officielle du formulaire de directive anticipée d'aide médicale à mourir (DAAMM), tel qu'il est actuellement utilisé ou mis à la disposition des citoyens sur la plateforme gouvernementale. » (*sic*).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2